

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 26 mars 2024  
19 heures 00**

-----

GF/CR

N° 003114

Direction des  
Affaires Culturelles –  
Demande de  
subvention REAAP  
(Réseau d'Écoute,  
d'Appui et  
d'Accompagnement  
à la Parentalité) à la  
CAF du Vaucluse  
dans le cadre  
d'actions parentalité  
de la médiathèque

Publié le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 26 mars 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET (7ème adjoint) donne pouvoir à M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON, M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

**Vu**, la circulaire interministérielle du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental ;

**Vu**, le référentiel national de financement par les CAF des actions du volet 1 du fonds national de soutien à la parentalité ;

**Vu**, la note de cadrage relative à l'appel à projets REAAP 2024 de la CAF du Vaucluse ;

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la médiathèque, premier maillon culturel de proximité et lieu de vie, souhaite étendre son rôle culturel, social et éducatif au plus près des publics dits éloignés des institutions. Madame le Maire rappelle que la parentalité et l'inclusion sont inscrits comme axes principaux du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la médiathèque.

En effet, l'intégration de la ludothèque en 2019, le développement d'un fonds documentaire sur la parentalité et l'extension des heures d'ouverture (notamment samedi toute la journée), les lectures mensuelles dédiées aux familles des tout-petits (0-2 et 3-5 ans) et les actions hors les murs (OPI, fête du jeu, ...) sont les déclinaisons de ces missions. Lors de ces actions, le livre et le jeu sont utilisés comme un outil de médiation permettant de privilégier le lien parental.

Madame le Maire rappelle qu'en 2023, la CAF a attribué une subvention d'un montant de 2 700 € pour le projet déposé par la médiathèque dans le cadre du REAAP.

En 2024, la médiathèque réitère son projet parentalité dans le but de consolider le lien parent-enfant dès la naissance par le jeu et la lecture et valoriser les compétences parentales.

Ce projet se décline en quatre volets :

- Accueil d'une auteure-illustratrice petite enfance
- Semaine de sensibilisation à la neurodiversité
- Fête du jeu
- Atelier parent-enfant en lien avec le spectacle jeune public de fin d'année (fête des lumières)

**Considérant**, que ce projet peut bénéficier de la subvention du Réseau d'Écoute et d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) et que le coût global du projet peut être financé par la CAF à hauteur de 80% maximum, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la CAF de Vaucluse, une subvention d'un montant de 3 000 Euros.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**CONFIRME**, l'importance du développement des actions parentalité portées par la médiathèque-ludothèque,

**DIT**, que les dépenses seront financées par les crédits inscrits au budget de fonctionnement 2024,

**AUTORISE**, Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 3 000 Euros auprès de la CAF de Vaucluse, dans la mise en œuvre de ce projet parentalité,

**AUTORISE**, Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire pour exécuter la présente délibération.

### **POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**M. Frédéric SACCO**



**LE MAIRE D'APT**  
**Madame Véronique ARNAUD-DELOY**

Accusé de réception en préfecture  
084218400034-20240326-003114-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2024